

Résolution présentée par la délégation de la

Communauté andine

Thème: le conflit et la sécurité internationale

Concerne: l'aide à la reconversion et sortie du système narcotrafiquant et des cartels

L'Assemblée Générale,

Préoccupée

par le taux de criminalité élevé et l'insécurité en résultant pour les citoyens de la communauté andine,

Constatant

l'inefficacité des mesures mises en place par le gouvernement de la communauté andine et des organisations présentes sur place,

Remarque

que les principaux flux du trafic de cocaïne proviennent toujours des pays membres de la civilisation andine (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou), et approvisionnent l'entièreté des continents en drogue,

S'inquiète

des dommages croissants causés par la prise de cocaïne, en particulier en Europe et dans les pays de l'hémisphère nord, multipliant les hospitalisations et les décès en résultant.

Décide

de créer une organisation d'aide à la reconversion et à la sortie du système narcotrafiquant et des cartels en proposant :

- aux services de renseignement des pays membres de l'organisation l'aide des narcotrafiquants et leurs expertises dans le domaine,
- un système de réhabilitation des narcotrafiquants visant leur intégration dans des secteurs en pénurie de main-d'œuvre dans les pays en développement, tout en offrant des emplois bénéfiques pour le développement de ces pays, similaires à ceux accessibles aux petits distributeurs contraints d'emprunter cette voie,
- un service de protection aux anciens narcotrafiquants et anciens membres de cartels, ou un allègement de peines contre une participation active dans le démantèlement des cartels,
- la saisie et la transformation des terres agricoles en plantations bénéfiques aux exportations mondiales et l'insécurité alimentaire et la saisie des avoirs issus du trafic comme financement pour les opérations de l'organisation.

Le texte français fait foi